

PLAN MOBILITÉ et SÉCURITÉ des CCATM et CLDR de la Commune de Stoumont...

Focus sur ces deux commissions peut-être encore trop méconnues : la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité et la Commission Locale de Développement Rural.

La CCATM est la commission consultée concernant tous les sujets relatifs à **l'aménagement du territoire et à la mobilité** de votre commune. Quant à la CLDR, il s'agit d'une autre commission qui se charge de donner son avis concernant toutes les actions – petites ou grandes – à mener en lien avec **le Programme de Développement Rural** de votre commune, susceptible de concerner tous les domaines de la vie : l'économie, la citoyenneté, le tourisme ...ou la mobilité par exemple !

Mais qui composent ces deux commissions ? Réponse : une majorité de citoyens !

La CCATM (mise en place au printemps 2008 et renouvelée en 2012 par la législature en cours) compte 12 participants dont 9 sont des citoyens désignés par le Conseil communal après réception de leur candidature et 3 sont des élus communaux. La CLDR, elle, se veut depuis 2007 tout autant représentative de la population : 26 habitants volontaires (dont seulement ¼ de conseillers communaux) y représentent avec équilibre toutes les origines géographiques, tranches d'âge, sexes, catégories socio-économiques, ainsi que les vies associative, culturelle et sportive de la Commune.

Ensemble, toutes ces personnes issues de ces CCATM et CLDR, prêtes à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de votre sécurité, de votre mobilité et du développement rural de votre commune, ont récemment entrepris une **mise à jour du Plan Mobilité et Sécurité sur le territoire de la Commune de Stoumont**. Mais dans quel but ? Il s'agit d'**établir un état des lieux**, d'**analyser les situations problématiques**, d'**émettre des recommandations** à cet effet et enfin de **soumettre au Collège communal une liste d'actions à prioriser concernant la mobilité et la sécurité routière**.

Pour y parvenir, la CCATM et la CLDR souhaitent **consulter la population de la commune** afin que l'état des lieux à établir soit le plus représentatif et le plus actuel possible. À cet effet, **via un formulaire simple et rapide**, nous sollicitons personnellement **l'avis de chaque citoyen**. Faites-nous part de votre vision, de vos observations et remarques quant à la mobilité et à la sécurité routière sur notre commune. **Votre participation est requise entre le 15 novembre et le 15 décembre 2017**, soit par voie écrite (en renvoyant/déposant le formulaire reçu par la poste complété à la Commune), soit par *Internet sur le site www.stoumont.be*.

La **mobilité légère** (piétons et vélos), **traditionnelle** (autos, motos), **lourde** (camions, charrois agricoles), les **infrastructures publiques** (*Stoumobile* et transports en commun), **statiques** (parkings, points de recharge, *Office du Tourisme*), la **sécurité des carrefours et lieux potentiellement dangereux**, les **abords des écoles**, **l'organisation de la circulation, des travaux, du tourisme, du trafic de masse ou des rallyes touristiques, etc.** sont autant de sujets importants relatifs à l'élaboration de notre plan d'actions.

Les formulaires recueillis seront analysés à huis-clos ; néanmoins nous souhaitons que chaque citoyen s'identifie, non pas pour faire part publiquement de son témoignage, mais **pour nous garantir la possibilité de le contacter dans le cas où nous aurions besoin de davantage de précisions** quant aux problématiques qu'il aura relatées. Nos commissions souhaitent en effet pouvoir **dialoguer avec les auteurs de propositions** qui susciteraient approfondissement, mais seuls les résultats, après analyse, seront soumis au pouvoir communal.

Remarque importante : dans un souci d'approche positive, les témoignages attendus doivent être liés au **domaine public** ; leur **contenu** et les **faits relatés** doivent être **anonymes (aucun nom cité)**. Enfin, tout témoignage relatif à des situations relevant de la sphère privée ne sera pas pris en compte. Tout **commentaire constructif concernant l'amélioration des problématiques** que vous détaillerez sera par contre **bienvenu**.

Dès la clôture de la période de consultation et durant la législature en cours, la CCATM et la CLDR analyseront ensemble les résultats, puis s'engageront à fournir un rapport d'analyse à la Commune, à communiquer les résultats aux citoyens et à mettre en place de premières améliorations en matière de sécurité routière et de mobilité sur le territoire communal.

Vous l'avez compris, votre Commune a besoin de vous.

Bien à vous,

Les membres de la CCATM et de la CLDR.